

La Penne

magazine

BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA MAIRIE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

NOV/DEC 2011 • GRATUIT



24 septembre : inauguration
des jardins familiaux



Autour de Noël

Le **Marché de Noël** aura lieu les **10 et 11 décembre** prochains, sur la Place Jean-Pellegrin. Le concours de crèches, exposées dans la galerie du Pennelus, se déroulera également durant les deux jours du marché ; inscriptions en Mairie jusqu'au 8 décembre.

Les visites du jury du concours d'illuminations de Noël auront lieu quant à elles, entre le 21 et le 31 décembre prochain. Les personnes intéressées pour participer à ce concours – catégories jardin, villa ou balcon – doivent se rendre à l'accueil de la Mairie, entre le 5 et le 21 décembre, pour remplir un formulaire d'inscription.



Séniors



Le traditionnel goûter des Anciens aura lieu le samedi 19 novembre, à partir de 14 heures, salle de spectacle de l'Espace de l'Huveaune. Les inscriptions se déroulent jusqu'au 15 novembre, du lundi au vendredi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 19h. Réservé aux Pennoises et Pennois de plus de 65 ans.

Tout aussi traditionnelle, la distribution du colis de Noël que le Conseil municipal et le Centre Communal d'Action Sociale offrent à nos concitoyens de plus de 65 ans, se fera les 15 et 16 décembre prochains. Inscriptions en mairie jusqu'au 2 décembre, tous les jours de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Fiscalité locale

Les contribuables locaux ont pu, à la réception de leur feuille de taxe d'habitation, remarquer qu'une colonne "part de l'Intercommunalité" apparaît pour la première fois. Il ne s'agit en aucun cas d'un impôt supplémentaire instauré par l'Agglo, qui s'est toujours refusé à créer un tel impôt, pourtant autorisé par la loi. Il s'agit d'un transfert, conformément aux dispositions de loi relatives à la suppression de la Taxe professionnelle, de la part auparavant perçue par le Département, dorénavant versée en direction des intercommunalités, à un taux inchangé.

Parentalité

Dans le cadre du Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) d'Aubagne-La Penne sur Huveaune, les locaux de la Farandole accueilleront prochainement deux rencontres destinées aux parents d'élèves de Maternelle. "La maternelle, quelle aventure !", c'est le titre donné à cette initiative ayant pour but d'aborder des thèmes tels que les camarades de classe, les règles de vie, la socialisation, la cour de récréation... animé par l'association Cause Café, un atelier aura lieu le vendredi 18 novembre, entre 9h et 11h, suivi d'une rencontre le vendredi 2 décembre, aux mêmes horaires.

Travaux

Engagés cet été, les travaux de réfection du système de chaufferie du groupe scolaire Beausoleil sont désormais achevés. Un réseau de gaz a été acheminé vers l'école, et une nouvelle chaufferie a été installée, remplaçant la précédente, auparavant alimentée en fuel ; outre les émanations d'odeur et les contraintes de transport qu'elle supprime, l'alimentation en gaz permettra une économie d'énergie, estimée à 10 000 Euros par an. Les radiateurs ont été équipés de robinets thermostatiques, s'ouvrant ou se coupant automatiquement suivant la température choisie, et la nouvelle chaufferie, dite "à condensation" récupère de plus la chaleur des fumées, afin de la réintroduire dans le réseau. Très prochainement, vont être engagés des travaux d'agrandissement de l'aire de jeux du parc Jean Moulin. Celle-ci sera en effet augmentée de quelque 850 m² : circuit cyclable agrandi, pose de jeux pour les enfants, de bancs et de tables, plantation de gazon et d'arbres... Fin des travaux prévue pour le début de l'année prochaine.

Autres travaux d'importance qui vont se dérouler à la même période, l'aménagement de l'aire multisports des Arcades. Sur ce terrain appartenant à la Société Nouvelle d'H.L.M., qui a récemment fait l'objet d'une convention d'occupation avec la Municipalité, seront aménagés une aire multisports, un espace de détente, et de jeux pour les enfants. Un aménagement paysager viendra compléter ce nouveau lieu, au service de l'amélioration du cadre de vie des habitants de ce quartier.



Vie des entreprises

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est une taxe unique qui remplace les anciennes taxes locales sur la publicité jusqu'alors en vigueur. Cette taxe concerne les supports publicitaires fixes visibles de toute voie ouverte à la circulation publique (route, parking...), à savoir les dispositifs publicitaires, les enseignes (dont la surface est supérieure à 7m²), et les pré-enseignes.

Pour toute nouvelle installation, une déclaration préalable est à adresser en mairie ; concernant les changements de publicité extérieure (modifications, suppression...) ces derniers doivent être déclarés en mairie dans les deux mois suivant ces modifications.

Listes électorales

Les personnes souhaitant être inscrites sur les listes électorales 2012, doivent le faire avant le 31 Décembre 2011 (17h30), en Mairie, munies de leurs cartes nationales d'identité et d'un justificatif de domicile.



Lancée le 15 septembre dernier, la phase de concertation relative au projet de Ligne à Grande Vitesse Provence PACA, destiné à rallier Paris à Nice, va s'étirer jusqu'au 15 décembre. Dans le cadre de cette concertation, plusieurs réunions publiques sont organisées ; l'une d'entre elles se tiendra dans notre salle de l'Espace de l'Huveaune, le 30 novembre prochain, à 19h, en présence de responsables de Réseau Ferré de France, et à laquelle vous êtes chaleureusement conviés.

Vous le savez, depuis l'annonce de ce projet en 2005, les élus de la Majorité municipale, rassemblés avec les élus de communes voisines, s'étaient élevés contre un tracé possible, celui dit "des métropoles", faisant passer le TGV par Marseille et Toulon, traversant entre ces deux villes, la Vallée de l'Huveaune et le Pays d'Aubagne. Le tracé le plus coûteux, porteur de dangers pour notre patrimoine naturel, notre parc d'entreprises, nos habitations.

C'est pourtant ce tracé qui a été retenu par l'Etat. Il nous appartient toujours, néanmoins, d'exiger de Réseau Ferré de France de prendre en compte les désastres humain, environnemental et économique que ce tracé engendrerait. Avec mes collègues maires des communes qui seraient condamnées à être traversées de part en part par cette ligne, nous avons réaffirmé notre volonté de ne pas voir aboutir un scénario dont l'adoption ne repose que sur des bases politiques, et qui va à l'encontre des intérêts de nos populations.

Mais il est absolument indispensable que chacun apporte son soutien sur un projet aussi dommageable pour notre futur quotidien. C'est la raison pour laquelle je vous renouvelle mon invitation à participer à la réunion publique qui se tiendra chez nous le 30 novembre prochain.

Votre maire,
Pierre Mingaud.



ENVIRONNEMENT

UN NOUVEAU POUMON VERT POUR LA COMMUNE

Le 24 septembre dernier, plus d'une centaine de personnes était présente pour assister à l'inauguration officielle des jardins familiaux.

Il y avait donc beaucoup de monde ce jour là, à l'extrémité du Boulevard du Béal, pour assister à cette inauguration. En présence de Pierre Mingaud, de Daniel Fontaine, Maire d'Aubagne et vice-Président du Conseil général, de Magali Giovannangeli, Présidente de la Communauté d'Agglomération, de Carmen Heumann, vice-Présidente de l'Agglo déléguée au Développement Durable, et de la sénatrice Isabelle Pasquet, les familles bénéficiaires de la soixantaine de parcelles que comptent ces jardins familiaux, avaient répondu présent à cette invitation placée sous le signe de la convivialité.

Ca n'était certes pas une inauguration tout à fait classique, dans la mesure où les familles avaient reçu les clés de leurs parcelles en novembre 2010, et

qu'ils avaient depuis eu tout loisir de labourer la terre et de planter leurs semences de fruits, de légumes et de fleurs. C'est donc dans une ambiance pleinement bucolique, au milieu des rangées de tomates, de salades et d'aromates, que les titulaires des parcelles, regroupés au sein de l'association des Jardiniers de la Grande Candolle, présidée par madame Natacha Scandura, se sont retrouvés autour du verre de l'amitié. Et quant aux personnes qui n'avaient pas encore arpenté ces jardins, ce fut pour elles l'occasion de découvrir et de se rendre compte de l'importance de ce nouvel espace, occupant une surface de près d'un hectare.

Les travaux d'aménagement des jardins familiaux se sont

déroulés durant le premier semestre 2010. Sur un coût total de 160 000 Euros, la commune a pris en charge 36% de ce montant, 45% ayant été apportés par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local. Ce dossier, enfin, a pu bénéficier d'une aide de 30 000 Euros de la part de la sénatrice Isabelle Pasquet.

Mais au-delà de la taille du lieu, l'ambition de la Municipalité était d'ajouter au patrimoine communal un espace qui soit, non seulement un poumon vert supplémentaire, mais également un lieu où l'échange, la rencontre, la solidarité soient au cœur de la pra-



Au cours de l'année, les bénéficiaires des jardins ont passé plusieurs mois à aménager leurs parcelles.

qui ont eu lieu cet automne sur l'ensemble du territoire de l'Agglo, et sur des thématiques aussi cruciales que les transports, le traitement des déchets, l'eau ou encore l'habitat. Cette journée a d'ailleurs été ponctuée par des animations proposées par des agents de l'Agglo et des associations tenant des stands d'information sur le tri sélectif ou encore le compostage. Et comme la température était estivale en ce 24 septembre, les nombreuses familles présentes en ont légitimement profité pour ramener de quoi se sustenter, confortablement installées sur les terrasses de bois et à l'ombre des canisses. Car c'est cela, aussi, l'esprit des jardins !

tique citoyenne. Parallèlement au plaisir d'entretenir ses plantations, de voir pousser et de consommer sa petite production, les jardins familiaux renvoient également à l'émergence d'un nouveau cadre social. Les bénéficiaires des parcelles demeurent les gestionnaires de cet équipement ; ils ont également pu rencontrer et nouer des liens avec des habitants de la commune avec lesquels ils n'avaient pas de rapports auparavant. La principale réussite réside donc peut-être dans cette ambition : un exercice quotidien du partage, de la solidarité, de la découverte de l'autre, cet autre qui est devenu un voisin. Une réussite qu'il faut également conjuguer sur le mode de l'éco-ci-

toyenneté. C'est en ce sens que la création des jardins familiaux des Candolles, s'inscrit dans l'Agenda 21 en Pays d'Aubagne et de l'Etoile, à l'origine de nombreuses manifestations

Des stands d'information et d'animation ont ponctué la journée d'inauguration du 24 septembre, à destination des jardiniers, des enfants, et relatifs au recyclage, au tri sélectif ou encore au compostage.





ENVIRONNEMENT

LA PENNE, PORTE DES CALANQUES

Le 29 septembre dernier, le Conseil municipal a approuvé le projet de création du Parc National des Calanques. Ce projet, conduit par le Groupement d'Intérêt Public des Calanques, et qui fait actuellement l'objet d'une enquête publique (1) concerne directement notre commune, dont une partie du territoire sera intégrée à ce parc, et qui en sera une des portes d'entrée.

Aux portes de la deuxième ville de France, le Parc National des Calanques sera le premier parc périurbain d'Europe, à la fois terrestre et maritime. Sur un territoire habité depuis la Préhistoire, sa création répond à la nécessité de garantir l'équilibre entre notre environnement et les usages liés à la proximité immédiate de l'agglomération marseillaise. C'est le Groupement d'Intérêt Public des Calanques qui est chargé du projet depuis sa création en 1999.

C'est donc après une douzaine d'années d'études et de concertation entre l'Etat, les collectivités locales, les associations et les principaux professionnels concernés, que vont être mises en place, sur les communes de Marseille, la Ciotat et Cassis, les conditions de protection, de restauration et de valorisation de patrimoines méditerranéens naturels et paysagers d'une exceptionnelle valeur, mais toutefois fragilisés par diverses pressions, dues principalement à la surfréquentation, aux pollutions et aux incendies. L'aire de mise en place de ces mesures de protection, représentant 8 330 hectares répartis sur les trois communes précédemment citées, ainsi que 43 500 hectares sur la mer, constitue le "cœur de parc". Notre commune, aux côtés de Carnoux, Roquefort-la-Bédoule et Ceyreste, sera quant à elle intégrée pour une partie de son territoire (2), dans "l'aire optimale d'adhésion" (8 300 hectares au

total sur ces quatre communes), un espace en solidarité écologique avec le cœur de parc.

Pour Pierre Mingaud, "ce classement constitue à la fois une reconnaissance du travail que nous avons accompli dans notre forêt pour la préserver de toute urbanisation, en matière d'entretien, d'opération de reboisement, de protection contre les incendies, mais aussi et surtout, une garantie pour que ce travail soit poursuivi et amplifié". En effet, bien que l'adhésion n'entraîne pas de transfert de compétence vers l'Etablissement Public en charge du parc, c'est toutefois l'opportunité de bénéficier des compétences de techniciens dans la mise en œuvre des actions partenariales qui seront conduites.

La signature du décret de création du Parc National par le Premier Ministre, devrait intervenir en avril 2012.

(1) L'enquête publique ouverte par le Préfet se déroule jusqu'au 17 novembre 2011. Le dossier est consultable en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

(2) Le secteur situé au sud de la zone des Candolles jusqu'aux limites communales avec Marseille et Aubagne.



En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, et selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal, votre Magazine ouvre ses colonnes à l'expression des groupes politiques constitués au sein de l'assemblée communale.

LISTE D'OUVERTURE CITOYENNE DE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

Nous l'avons déjà évoqué lors du vote de notre budget, l'Etat a annoncé le gel de ses dotations en direction des communes pour les trois années à venir. Pour la nôtre, cette annonce se traduit déjà par une baisse de ces dotations.

Plus grave, la création, à compter de 2012, et à destination des communes et des intercommunalités, d'un prélèvement sur leurs recettes fiscales (de 0,5% à partir de 2012, jusqu'à 2% en 2015), destiné à être redistribué aux collectivités, sur des modalités aujourd'hui extrêmement floues. Pour l'année 2012, cela représente un montant de 250 millions d'Euros, pour atteindre 1 milliard par an à partir de 2015...

Ainsi l'Etat, non content de geler ses aides en direction des collectivités, se propose aujourd'hui de les ponctionner afin de redistribuer le produit de ces prélèvements à celles en proie à des difficultés !

Pendant qu'il fait supporter aux contribuables les milliards consentis pour sauver il y a encore peu, les banques et les intérêts – sans cesse grandissants - de leurs actionnaires et de leurs dirigeants, il utilise frauduleusement les ressources des collectivités, franchissant une étape supplémentaire dans son désengagement à leur égard.

LA LISTE DU VILLAGE

Les Généreux électeurs sont les pauvres contribuables !

La municipalité monte au maximum la taxe sur la consommation finale d'électricité des ménages. L'agglomération vote la base de la taxe foncière des entreprises au plus haut.

La gauche qui taxe détient la mairie, l'Agglomération, le conseil général, le conseil régional et le sénat. Elle se voit déjà à l'Elysée et à l'Assemblée nationale où, comme elle l'a annoncé, elle va dépouiller le contribuable en le culpabilisant de n'être pas assez pauvre.

Nicole Roure, Pierre Brottier, Christophe Szabo.
www.listeduvillage.com

YVETTE JACCARD

Va-t-on s'en sortir ?

C'est la seule question que se posent de nombreuses familles.

Vais-je être réélu ou enfin élu ?

C'est la question prioritaire de tout politique.

Tant d'intérêts sont en jeu ...

Sont-ils liés à ceux des familles qui, elles, ne sont pas interchangeables ?

Oui quand l'un d'entre eux dit :

“Produire, Instruire & Construire, c'est le seul chemin à suivre pour s'en sortir.”

Depuis 40 ans, la vallée de l'Huveaune est à l'image de la France : un désert industriel.

Où sont les responsables qui sont tous coupables & que sont devenues les familles ?

Yvette Jaccard, simple citoyenne
(06 22 13 40 59)



NAISSANCES

RAMIL Jade • 09/07/11
MEKDAL Sophia • 11/07/11
HONETZY Emma • 19/07/11
FOUSSERET Lucie • 26/07/11
MEILHON Nathan • 29/07/11
LENTINI Alysson • 12/08/11
FAUCHER Viktor • 16/08/11
ANDRE Gina • 24/08/11
FRANCOISE Lola • 26/08/11
CICEK Hazal • 30/08/11
HOCDE HUBERT Amandine • 11/09/11
CORICA Alice • 28/09/11
DUCLOS Céléna • 07/10/11
LIVON Camille • 10/10/11

MARIAGES

ROUSSET Gérard
et GENILLARD Patricia • 09/07/11
BONFORT Romain et PIGOT Aurore • 16/07/11
VASSIL Marcel et ANDRE Geraldine • 30/07/11
PIROLLEY Christophe
et PUIGSEGUR Elisabeth • 06/08/11
CONTAT Alexandre et DENIORT Aurélie • 19/08/11
SAYAG David et PEREZ Emilie • 20/08/11
FERRANTE Fabrice
et GESSNER Christine • 20/08/11
MURELLO Raphaël
et NAVARRO Nathalie • 24/09/11
AIT LAARF Tewfiq et HAFIDI Fatima • 24/09/11
MANIGLIO Gilles et TIEPPO Violaine • 22/10/11

DÉCÈS

TORRES née CAZEILLES Germaine • 20/06/11
CHAUMERY née BEAUSSIER Odette • 09/07/11
SALVIGNOL née MARIN Pepita • 12/07/11
VENUZE née DEFERRARI Julienne • 20/07/11
MAUREAU Jean • 23/07/11
BRUNET René • 28/07/11
GRISONI Augustin • 05/08/11
FAYNOT Jacques • 11/08/11
TROUCHE née MURATI Micheline • 19/08/11
PACCINI née CAVALLINI Alphonsine • 21/08/11
EDOARDI née SOSTER Catherine • 31/08/11
LAUJON Pierre • 15/09/11
CASSAR Patrick • 16/09/11
GAMBIEZ Jean-Pierre • 26/09/11
MIRALLES Jacques • 26/09/11
NOTARIANNI Pierrette • 26/09/11
PALLANCA née SALADINI Jeannine • 03/10/11
AVRIL née MAFFIOLI Marcelle • 04/10/11
CONSTANT née MABRITO Germaine • 18/10/11
JOFFRAUD née BIANCHINI Denise • 20/10/11

Recensement Militaire

En vue de leur recensement militaire, les jeunes gens (filles et garçons) nés entre le 1er octobre et le 31 décembre 1995, et âgés de 16 ans révolus, sont priés de se présenter en Mairie, jusqu'au 31 décembre 2011, munis de leur carte d'identité en cours de validité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Humour

Les Bonimenteurs

Jeudi 17 novembre, 20h32

Espace de l'Huveaune



Parentalité

"La maternelle, quelle aventure"

Rencontre débat à l'attention des parents de maternelle

Vendredi 18 novembre, entre 9h et 11h

Vendredi 2 décembre, entre 9h et 11h

La Farandole

Goûter des Anciens

Samedi 19 novembre, 14h

Espace de l'Huveaune

Ligne à Grande Vitesse PACA

Réunion dans le cadre de la concertation publique

Mercredi 30 novembre, 19h

Espace de l'Huveaune

Colis de Noël

Réservé aux Pennois de plus de 65 ans

Inscription en Mairie jusqu'au 2 décembre

Journée d'animation de

La Farandole

Noël

Samedi 3 décembre,

de 14h à 17h



Concours d'illuminations

de Noël

Inscriptions en Mairie entre le

5 et le 21 décembre

Marché de Noël

Samedi 10

et dimanche 11 décembre

Place Jean-Pellegrin

Théâtre

De toutes beautés

Mardi 13 décembre, 20h32

Espace de l'Huveaune



Noël du Bébé Relax

Vendredi 16 décembre, de

9h30 à 11h30

La Farandole

Le 1er octobre dernier, un public nombreux est venu pour fêter les 10 ans de La Farandole ; des animations organisées par l'équipe des animateurs de Léo Lagrange et les services municipaux ont été au programme de cette belle journée.



Directeur de la publication : Pierre Mingaud
Rédaction, Crédit photos :
Gilles Fournier des Corats
communication@mairie-lapennesurhuveaune.fr
Maquette : Plume Graphique
Compogravure : ADEOCOM
Imprimerie : Imprimerie du Levant
Ce numéro a été tiré à 3 000 exemplaires
La Penne sur Huveaune Magazine - Hôtel de Ville,
14, Boulevard de la Gare
13713 La Penne-sur-Huveaune Cedex
Tél. : 04 91 88 44 00
www.mairie-lapennesurhuveaune.fr

